

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 29068**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Expert(e) en gestion de patrimoine

Nouvel intitulé : Expert en gestion de patrimoine

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université Clermont Auvergne (UCA) - Ecole universitaire de management (EUM)	Président

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

313 Finances, banque, assurances, immobilier

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le conseiller patrimonial est au service des épargnants ou, d'une manière plus générale, de toute personne désireuse de se constituer un patrimoine ou possédant un patrimoine. Il peut s'agir aussi de chefs d'entreprise détenteurs, à la fois d'un patrimoine professionnel et d'un patrimoine privé.

Il peut être amené à réaliser les activités suivantes :

AVANT-VENTE

Rendez-vous de découverte

Analyse des actifs possédés (contenus du patrimoine : aspects économiques, immobiliers et financiers)

Analyse des modes de détention retenus (contenants du patrimoine : aspects juridiques, civils et fiscaux)

Rédaction du rapport patrimonial global ou ciblé et prescriptions d'une offre de produits

Prescription des modes de détention à mettre en place

VENTE

Remise de l'étude patrimoniale et reprise du diagnostic de la situation du client et de ses besoins

Exposé des préconisations et les raisons qui ont conduit à les faire

Réponse aux questions et/ou objections du client

Vérification de la compréhension du client et de son adhésion aux propositions

Contractualisation de la relation avec le client : négociation, puis conclusion et formalisation de la vente

APRES-VENTE

Mise à jour de la base de données relative à la clientèle

Réalisation des opérations administratives nécessaires à la mise en place des préconisations retenues

Organisation du suivi de l'action commerciale et de la relation clientèle

Accompagnement des démarches administratives du client

Vérification de la conduite à bonne fin des actions entreprise

Traitement des demandes ou des réclamations relatives aux solutions adoptées

CONTRIBUTION A L'ACTIVITE DE SA STRUCTURE

Suivi de l'information (économique, juridique et fiscale) et adaptation de ses méthodes d'analyse comme ses prescriptions

Participation à l'animation et à la montée en compétence des collaborateurs (partage d'une partie des connaissances patrimoniales)

Collaboration avec des spécialistes (notaire, expert-comptable, banquier, assureur, avocat, agent immobilier, etc.)

Travail en cabinet indépendant :

Animation d'une équipe (relation fonctionnelle et/ou hiérarchique)

Réalisation des obligations réglementaires (aspects administratifs et comptables)

Travail en établissement :

Participation à la stratégie commerciale de l'établissement (réalisation des objectifs de ventes, amélioration du rendement et de la sécurité des offres)

Participation aux actions promotionnelles de l'établissement et collaboration avec les autres services concernés.

Les capacités attestées:

Organiser un rendez-vous avec le client qualifié pour réaliser la découverte de son patrimoine, déterminer et hiérarchiser ses objectifs, identifier son niveau de connaissance des aspects financiers pour détecter les principaux éléments de réponse et estimer le temps à consacrer à l'étude patrimoniale

Evaluer les actifs d'un patrimoine en estimant le degré de risques, de liquidité et de disponibilité des produits possédés et en prenant en compte les règles fiscales relatives aux actifs patrimoniaux et aux opérations de cession.

Auditer les modes de détention d'actifs en appréciant le régime matrimonial du client, analysant les contrats d'assurance vie et de prévoyance qu'il détient ainsi que les conséquences de la survenance d'événements patrimoniaux : divorce, dépendance, retraite, succession, etc.

Rédiger un rapport patrimonial formalisant la synthèse des échanges réalisés avec le client et prescrivant une offre de produits de placements financiers, monétaires, immobiliers, fonciers, (en prenant en compte l'analyse des actifs possédés, les objectifs du client et les financements possibles), et/ou une réorganisation des modes de détention à mettre en place pour optimiser la détention, la gestion et la transmission du patrimoine (en suggérant de nouvelles dispositions matrimoniales, en anticipant les solutions adaptées à la survenance d'évènements de nature à perturber la jouissance du patrimoine et en aidant son client dans l'usage optimal des règles fiscales d'imposition).

Formaliser la vente en la contractualisant après avoir remis le rapport patrimonial, expliqué, simulé les performances futures à l'aide de logiciels de gestion du patrimoine, argumenté les préconisations émises et s'être assuré de leur compréhension par le client et de son adhésion.

Suivre son action commerciale en accompagnant le client dans ses relations avec les partenaires du conseil patrimonial, les fournisseurs de produits de placements et/ ou avec les promoteurs immobiliers.

Participer au développement de son établissement en contribuant à la réalisation des objectifs commerciaux prédéfinis et en participant à la montée en compétences des collaborateurs notamment en assurant la veille juridique, sociale et fiscale, nécessaire à une adaptation permanente du patrimoine aux situations des personnes conseillées.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- Conseillers en gestion de patrimoine avec, soit le statut salarié ou, soit le statut d'associé dans les cabinets spécialisés en gestion de patrimoine.
- Collaborateurs salariés dans les services spécialisés des établissements bancaires, des offices notariaux, des cabinets d'expertise comptable, des courtiers en assurance-vie.
 - Conseil en gestion de patrimoine (CGP)
 - Conseil en organisation du patrimoine
 - Conseil en investissements financiers (CIF)
 - Conseil en investissements immobiliers et fonciers
 - Courtier en produits d'assurance
 - Conseiller patrimonial

Codes des fiches ROME les plus proches :

- C1205** : Conseil en gestion de patrimoine financier
- C1303** : Gestion de portefeuilles sur les marchés financiers
- C1203** : Relation clients banque/finance
- C1206** : Gestion de clientèle bancaire

Réglementation d'activités :

- Compétence juridique appropriée (CJA)
- Conseil en investissement financier (CIF)
- Carte d'agent immobilier
- Courtier en produits d'assurance

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification est obtenue en utilisant des études de cas et mises en situation permettant une validation des compétences suivantes :

- Organiser un rendez-vous avec le client qualifié
- Evaluer les actifs d'un patrimoine
- Auditer les modes de détention d'actifs
- Rédiger un rapport patrimonial
- Formaliser la vente
- Suivre son action commerciale
- Participer au développement de son établissement.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Jury de 5 personnes composé : <ul style="list-style-type: none"> •du Directeur du Diplôme (Président du Jury) •de 2 enseignants membres de l'équipe pédagogique du Diplôme •de 2 professionnels de la gestion du Patrimoine

En contrat de professionnalisation	X	Jury de 5 personnes composé : •du Directeur du Diplôme (Président du Jury) •de 2 enseignants membres de l'équipe pédagogique du Diplôme •de 2 professionnels de la gestion du Patrimoine
Par candidature individuelle	X	Jury de 5 personnes composé : •du Directeur du Diplôme (Président du Jury) •de 2 enseignants membres de l'équipe pédagogique du Diplôme •de 2 professionnels de la gestion du Patrimoine
Par expérience dispositif VAE prévu en 2013	X	Jury de 5 personnes composé : •du Vice-Président Formation Continue (Président du Jury) •du Directeur du Diplôme •d'1 enseignant membre de l'équipe pédagogique du Diplôme •de 2 professionnels de la gestion du Patrimoine (1 employeur et 1 salarié)

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 24 mai 2013 publié au Journal Officiel du 16 juin 2013 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau I, sous l'intitulé "Expert en gestion de patrimoine" avec effet au 02 janvier 2008, jusqu'au 16 juin 2016.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 28 juillet 2017 publié au Journal Officiel le 05 août 2017 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Modification du nom de l'organisme certificateur.

Arrêté du 26 septembre 2016 publié au Journal Officiel du 04 octobre 2016 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour un an, au niveau I, sous l'intitulé "Expert(e) en gestion de patrimoine" avec effet au 16 juin 2016, jusqu'au 04 octobre 2017.

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

[Site de l'École Universitaire de Management](#)

[Site de l'Université d'Auvergne](#)

Lieu(x) de certification :

Université Clermont Auvergne (UCA) - Ecole universitaire de management (EUM) : Auvergne Rhône-Alpes - Puy-de-Dôme (63) [Clermont-Ferrand]

Université Clermont Auvergne (UCA) - Ecole universitaire de management (EUM) - 49 boulevard François Mitterrand - BP 32 - 63001 Clermont-Ferrand CEDEX 1

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Association Universitaire de Recherche et d'Enseignement sur le Patrimoine (AUREP) - 36 rue Maréchal de Lattre de Tassigny - 63000 Clermont-Ferrand

Délocalisation possible à Lille, Paris, Lyon, Aix en Provence, Bordeaux

Historique de la certification :

Délivrance des premiers diplômes universitaires en gestion du patrimoine de l'Université d'Auvergne en décembre 1989.

Certification précédente : [Expert\(e\) en gestion de patrimoine](#)

Certification suivante : Expert en gestion de patrimoine